

N° A_2026_037

Arrêté de délégation à un adjoint

Madame Swetlana GOBET, 1^{ère} adjointe au maire

Le Maire de Contamine-Sarzin,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire ;

Vu la délibération n°D_2026_03_27_07 du 27 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Swetlana GOBET en qualité d'adjointe au maire;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des affaires liées à la communication, à l'évènementiel, à l'urbanisme et aux autorisations d'occupations des sols, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Swetlana GOBET, adjointe au maire, à compter du 1^{er} avril 2026 ;

A R R E T E

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Swetlana GOBET, adjointe au maire, est déléguée à la communication, à l'évènementiel, à l'urbanisme et aux autorisations d'occupations des sols et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux actes, arrêtés et décisions en matière de communication et d'évènementiel, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :

- droit de préemption urbain, article L 211-1 et suivants,
- zones d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants,
- participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L332-6 et suivants,
- certificat d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L423-1 et suivants,
- lotissements, article L 442-1 et suivants,
- terrains de camping et aux autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, article L 443-1 et suivants,
- permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Swetlana GOBET, adjointe au maire, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, y compris comptables, relatifs à sa délégation, concurremment avec nous.

Par cette délégation, Madame Swetlana GOBET, adjointe au maire, pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal. Ces fonctions seront assurées concurremment avec nous et dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

La signature par Madame Swetlana GOBET des pièces et actes susvisés devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du maire* ».

Article 3 : Monsieur le maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et :

- notifié à l'intéressée.
- transmis au responsable du Service de Gestion Comptable de Rumilly.

et dont ampliation sera transmise :

- à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Mairie de Contamine Sarzin
HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS

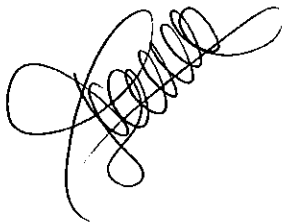
Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 074-217400860-20260331-A_2026_037-AI

S'LO

Article 4 : Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Contamine-Sarzin, le 31 mars 2026

Le Maire,



Georges CANICATTI

Notifié à l'intéressée le : 31/03/2026
Signature